

COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2020

Présents: Hubert DETHURENS, maire

Jean-Pierre GANTNER, adjoint

Jean-Luc BAUR, Samantha BAVAUD BOCION, Christian BOVIER, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marie DUCRET GAUTHEY, Marc DUPRAZ, Rémi FOUCHAULT, Stéphane GROBETY, Catherine LACHAT, Laurent ZIMMERMANN

Excusé: Thierry ARN

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020

- 2. Crédit d'étude de F 35'000 relatif aux collecteurs collectifs privés d'assainissement des eaux impasse des Jumelles : délibération
- 3. Travaux de construction du réseau séparatif : suivi
- 4. Manifestations de l'été : état des lieux
- 5. Communications de l'exécutif
- 6. Divers
- 7. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse l'absence de Thierry Arn en déplacement professionnel.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. <u>Crédit d'étude de F 35'000 relatif aux collecteurs collectifs privés</u> <u>d'assainissement des eaux – impasse des Jumelles : délibération</u>

Hubert Dethurens explique le cadre particulier dans lequel intervient cette délibération qui a déjà été adoptée par l'Exécutif communal le 14 avril, à titre de mesure provisionnelle pendant la durée des dispositions exceptionnelles liées à l'épidémie de coronavirus.

Le maire relate brièvement les grandes lignes de ce dossier, lié à la construction de 3 villas au fond de l'impasse des Jumelles. L'autorisation de construire



prévoyait la réalisation des égouts uniquement jusqu'en limite de propriétés ; lors de la réalisation du séparatif communal, les systèmes privés et collectifs auraient ensuite été connectés. Toutefois, le promoteur a décidé, sans consultation préalable de l'Etat, de poser les canalisations sur toute la longueur de l'impasse. Le maire, averti par les riverains, a immédiatement interpellé l'Office cantonal de l'eau qui a jugé que ces travaux n'étaient pas conformes, car les canalisations sont sous-dimensionnées et mal positionnées.

Aussi, il a été jugé incontournable de reprendre l'entier du concept d'assainissement de tout le secteur par le biais d'une étude financée par la commune et remboursée par le fonds intercommunal d'assainissement. Les travaux devront être payés par répartition entre les privés, à concurrence de F 25'000, mais les coûts d'entretien et d'exploitation du réseau seront pris en charge par la commune.

L'étude est quasi à bout touchant et la prochaine étape consistera dans un appel d'offres à soumission pour la construction. Pour répondre à Maxime Dethurens, le maire ignore encore si une partie de ce qui a été construit pourra être conservée ou non.

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de 35'000.00 F pour couvrir les honoraires et frais annexes de l'étude portant sur les collecteurs collectifs privés d'assainissement des eaux – Impasse de Jumelles

Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Laconnex approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013 ;

vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs à l'impasse des Jumelles, pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau ;

vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil SD ingénierie par le Maire pour réaliser une étude sur le réseau d'assainissement unitaire de statut collectif-privé visant à mettre à disposition de l'ensemble des riverains du secteur un réseau séparatif répondant aux critères d'incorporation au réseau secondaire communal ;

vu la promesse du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) du 10 mars 2020 de la prise en charge des honoraires du bureau SD ingénierie pour un montant de F 22'119.58 HT et des frais annexes pour un montant F 10'650 HT ;

considérant la situation sanitaire exceptionnelle liée à l'épidémie de coronavirus et la suspension des séances de conseil municipal depuis le 19 mars ;

vu la possibilité de recourir dans cette situation à une interprétation extensive de l'article 48, lettre m de la LAC qui a autorisé l'Exécutif à prendre en date du 14 avril la décision d'ouverture dudit crédit à titre de mesure provisionnelle dont l'urgence est commandée par les intérêts de la commune ;

conformément à l'article 5, alinéa 2, de l'arrêté du conseil d'Etat du 27 avril 2020 relatif au fonctionnement des autorités communales pendant la durée des mesures destinées à lutter contre le coronavirus ;



conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05),

sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

- 1. D'ouvrir au maire un crédit de 35'000.00 F destiné à couvrir les honoraires et frais annexes de l'étude portant sur les collecteurs collectifs privés d'assainissement des eaux du secteur de l'impasse de Jumelles.
- 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
- 3. De prendre acte que ce crédit sera financé par une contribution du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

La délibération est approuvée par 11 voix POUR, soit à l'unanimité.

3. Travaux de construction du réseau séparatif : suivi

Hubert Dethurens donne un résumé de l'avancée des travaux de construction de la 1ère étape au chemin de Mollaz, qui sont assez compliqués, puisque notre nouvelle canalisation croise de nombreux réseaux SIG, Swisscom etc. La réalisation de l'exutoire à l'aval de l'Eaumorte est également complexe.

La démolition de la première moitié du pont sous la route de l'Eaumorte, effectuée la semaine précédente, a engendré une déviation du trafic, y compris du bus. La fin de cette démolition interviendra le 16, soit demain. La pandémie a stoppé le chantier qui a pris un mois de retard et devrait être terminé fin juillet. Durant cette période, le passage sur le chemin de Mollaz ne sera plus possible, riverains exceptés, et le trafic est dévié par les chemin des Ecoliers / route du Coteau.

Dès septembre, les travaux vont reprendre pour poser la colonne d'eau potable des SIG sous la Vy-Neuve ; le trafic s'effectuera sur une demi-chaussée en circulation alternée.

La 2^{ème} étape de la construction de notre séparatif se fera au printemps 2021 et concernera les routes de l'Eaumorte (de la chapelle à la place du Four-Banal) et des Rupettes. Ce principe de travaux par étape chaque printemps était une



volonté de la commune d'éviter des arrêts de chantier en hiver avec des chaussées ouvertes durant 4-5 ans.

Jean-Pierre Gantner ajoute qu'un rendez-vous de chantier est organisé chaque semaine afin de discuter de nombreux détails qui apparaissent au fur et à mesure des travaux. Lui-même et le maire se tiennent à disposition pour toute question.

4. Manifestations de l'été : état des lieux

Le maire relate que les décisions quant au maintien ou à l'annulation des différentes manifestations prévues ont été difficiles à prendre.

- Marché de juin : la décision a été laissée aux organisateurs qui ont préféré renoncer considérant la difficulté à respecter les mesures sanitaires. Le marché devrait reprendre en septembre.
- Fête des promotions : annulée mais une version réduite, réservée uniquement aux élèves, sera organisée à l'école afin de remettre aux 8P le traditionnel stylo. L'association des parents prévoit une animation.
- Tournoi de pétanque : idem marché ; décision laissée à la société de jeunesse qui a choisi de renoncer. A voir si report en septembre.

La question est posée au conseil de ce qu'il faut faire pour le 1^{er} août, sachant que le bal des pompiers du soir précédent n'aura pas lieu, ainsi que le feu d'artifice. L'exécutif envisage d'organiser un brunch au centre sportif, sur inscription et payant, afin de donner l'occasion aux habitants de Laconnex de se réunir. Les autres communes voisines ayant décidé de ne rien proposer, le risque existe d'être débordé.

Il est décidé d'attendre les nouvelles directives de la Confédération à fin juin et de connaître l'avis de la compagnie des sapeurs-pompiers qui organise d'habitude cette manifestation.

La soirée *CinéLaconnex* est maintenue au samedi 29 août. Un projet d'affichettes est distribué au conseil par Jean-Pierre Gantner qui travaille sur cette manifestation depuis plusieurs mois avec Andreea Capitanescu Benetti. Le programme prévu autour de Charlot est vraiment exceptionnel (court-métrage avec un pianiste en prélude, film dans le jardin de la famille Benetti et exposition d'une petite-fille Chaplin à la galerie Brot und Käse). Comme pour le 1^{er} août, il est décidé d'attendre fin juin pour expédier le tout-ménage afin de pouvoir y ajouter si besoin l'obligation de s'inscrire.

Finalement, sera reprogrammée la fête que la mairie souhaitait organiser le 2 juin pour célébrer la nouvelle législature et remercier les élus sortants. Quant à la sortie des aînés qui a d'ordinaire lieu en juin, il est décidé de l'annuler.



5. Communications de l'exécutif

- Départ à la retraite de l'enseignant Rudolf Graf: M. Graf, en congé maladie depuis janvier, a indiqué ne vouloir ni cadeau, ni cérémonie. Sur sa proposition, en lieu et place, un don de F 1'500 a été versé à la Fondation Cansearch.
- Recours travaux de rénovation de la mairie: le maire fait un court résumé du différend qui oppose la commune avec l'office du patrimoine quant à la démolition d'une partie de l'ancien plancher entre la salle au rez et le 1^{er}. A l'avancée des travaux, il s'est avéré que ce plancher était très détérioré et qu'une solution de remplacement était nécessaire. Sans réponse de l'OPS, la commune a décidé de faire construire une dalle mixte béton/acier qui permet de consolider la structure du bâtiment. Le service de l'Etat, mécontent, a dans un premier temps demandé la démolition, puis y a renoncé, mais a sanctionné notre architecte avec une amende de F 20'000. Une procédure de recours contre cette sanction a été initiée dans laquelle la commune souhaite être partie, ce que l'OPS a refusé. Selon notre avocat, cela ne changera pas grand-chose puisque la commune sera appelée en tant que témoin.
- Bibliobus: en raison de la crise COVID, le bibliobus a annulé 4 passages à Laconnex et la commune a demandé une réduction proportionnelle du coût de cette prestation payée à la Ville de Genève (environ F 700 par passage). Cela ayant été refusé, Hubert Dethurens a pris la décision d'informer l'Association des communes genevoises que la commune renonce à la venue du bibliobus dès 2021. Le maire souhaite rappeler qu'il avait demandé à la commune de Soral de participer au financement de ce service, qui profite également aux Soraliens, sans succès. Aussi, il est d'avis que le conseil municipal reprenne la question avec leurs homologues de Soral. Catherine Lachat suggère qu'une petite bibliothèque soit créée, mais cela requiert local et personnes pour gérer. Marie Ducret Gauthey se demande s'il ne serait pas judicieux d'inciter les autres communes qui utilisent le bibliobus à faire la même demande de réduction.

6. <u>Divers</u>

- L'exécutif a reçu le conseiller d'Etat en charge des communes, M. Thierry Apothéloz. Hubert Dethurens mentionne avoir félicité le conseiller d'Etat pour son souci de répondre aux sollicitations des communes. En effet, d'autres conseillers d'Etat ont été contactés par la mairie sur des dossiers communaux pour lesquels conseils et soutien étaient demandés, mais ils n'ont jamais répondu. Le maire estime regrettable que les communes soient ainsi ignorées.
- Le maire rappelle au conseil municipal que, si un projet leur parait digne d'intérêt, le sujet peut être abordé en séance ordinaire. Le cas échéant,



la discussion sera poursuivie en commission.

- Jardin d'enfants: Samantha Bavaud Bocion relate avoir représenté la commune pour la première fois en séance de comité. Elle souhaite avoir des précisions sur le rôle qui est attendu du représentant communal. Le maire répond qu'il s'agit principalement de veiller au respect du budget alloué par la commune et au bon fonctionnement de la structure afin d'éviter des dérapages. Il relate les mauvaises pratiques de gestion qui ont eu cours à une certaine période et que la commune a dû faire cesser. Un rapport oral en séance du conseil est suffisant.
- Dates des séances du CM, 2ème semestre 2020 : 21 septembre, 26 octobre (présentation du budget 2021), 23 novembre (adoption du budget et repas communal), 14 décembre. La question de savoir si l'on maintient le repas communal après la séance d'approbation du budget reste à trancher.
 Sont également agendés : repas de noël des aînés, le dimanche 20 décembre ; fête de noël des écoles, le mardi 22 décembre (organisation Soral). En principe, la halle sportive est décorée par le conseil le jeudi qui précède les festivités. A voir si Soral sera d'accord d'assurer cette mise en place car, la fois précédente, ils s'y étaient refusés.
- Présidence des commissions du conseil municipal : l'attribution est la suivante :
 - Finance : Stéphane Grobety
 - Bâtiments et sécurité civile : Laurent Zimmermann
 - Ecole et petite enfance : Stéphane Grobety
 - Sports, culture et loisirs : Rémi Fouchault
 - Routes, trafic et assainissement : Andreea Capitanescu Benetti
 - Action sociale et jeunesse : Christian Bovier
 - Protection de l'environnement et déchets : Maxime Dethurens

Le maire mentionne que le rôle de la présidence de commission consiste à demander au secrétariat la convocation de la commission, à gérer la séance et à faire un compte-rendu en séance ordinaire du conseil municipal. En cas d'égalité des voix au sein de la commission, la présidence tranche.

7. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le maire lève la séance à 20h30.

Catherine Koumrouyan Secrétaire communale